

Affaires des anciens combattants a répondu que j'avais raison de le supposer.

Ma liste devient assez impressionnante. D'abord, le ministre des Finances accepte d'étudier ma requête, ensuite, son secrétaire parlementaire m'assure que son ministre y réfléchira. Enfin, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et le ministre des Affaires des anciens combattants appuient tous deux ma proposition.

Je dirai au secrétaire parlementaire avant qu'il réponde à mon intervention ce soir, que je ne m'attends pas à une annonce prébudgétaire en fin de soirée. Mais j'insiste le plus vigoureusement possible pour dire qu'il s'agit ici d'une de ces questions mineures mais obsédantes, qui ne devraient pas attendre jusqu'à une révision complète ou aux prévisions budgétaires pour l'an prochain. Il reste encore au ministre à présenter au cours de la présente session un bill modificateur de la loi de l'impôt sur le revenu. On y parlera sûrement d'une chose qui nous déplaît, l'impôt de progrès social de 2 p. 100. Il parviendrait à faire adopter ce projet de loi s'il pouvait y inclure au moins une disposition temporaire prévoyant que les vieillards pensionnés qui n'ont rien d'autre que cette pension soient exemptés de l'impôt sur le revenu.

• (10.10 p.m.)

Cela pourrait se faire grâce à un dégrèvement, à une détaxation du supplément. On pourrait aussi réintroduire l'exemption de \$500 dont bénéficiaient les personnes âgées de 65 à 70 ans, ou adopter d'autres méthodes. La chose serait possible si le gouvernement la voulait vraiment, et je suis persuadé qu'il répondrait aux désirs de tous les députés s'il adoptait une mesure en ce sens, ce printemps. J'espère que le secrétaire parlementaire pourra m'assurer ce soir que ces suggestions seront étudiées avec soin.

**M. H. E. Gray (secrétaire parlementaire du ministre des Finances):** Le point que vient de soulever le député l'a déjà été par des députés des divers partis. J'ai moi-même soulevé la question à la Chambre, avant ce soir, de sorte que ce n'est pas la première fois que la Chambre et le gouvernement en sont saisis.

Ce cas est l'un de ceux que le gouvernement étudie en prévision de la publication d'un Livre blanc qui exposera la réforme projetée de la fiscalité. Le ministre des Finances (M. Benson) a dit qu'il entend présenter ce document à la Chambre en juin. Toutefois, je serai heureux de soumettre au ministre les idées du député. Je suis convaincu qu'il les

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

ajoutera à celles qu'il a déjà reçues des autres députés et qu'il accordera à toutes l'attention qu'elles méritent.

#### LES ÉDIFICES PUBLICS—LA PRISON FÉDÉRALE DE BATH-MILLHAVEN

**M. A. D. Alkenbrack (Frontenac-Lennox et Addington):** Monsieur l'Orateur, je prends la parole ce soir au sujet de la question que j'ai posée le 19 mars concernant certains chèques sans provision émis dans la région par le sous-traitant, aujourd'hui failli, qui contribuait aux travaux de la prison fédérale de Bath-Millhaven, D. Leblanc Inc. de Chomedey, Laval (Québec). J'ai soulevé cette question le 25 février quand j'ai intercedé au nom de ceux qui avaient reçu des chèques sans provision en rétribution de leur travail.

Je ne suis pas ici ce soir pour mettre le gouvernement dans l'embarras. Il l'est déjà suffisamment du fait que ce sous-traitant n'avait pas versé de caution. Je remercie le ministre de m'avoir, en réponse à mon plaidoyer du 25 février, donné l'assurance, à moi-même ainsi qu'aux ouvriers de ma circonscription qui avaient été si brutalement traités, que \$30,000 seraient retenus sur les paiements qui sont versés actuellement à l'Argo, l'entrepreneur principal, et seraient réservés au paiement des chèques sans provision que l'Argo doit honorer.

Il y a toutefois un autre aspect de cette question que je veux soulever ce soir. Leblanc, étant l'entrepreneur chargé de faire ce travail, s'était arrangé pour que plusieurs de ses principaux employés fussent logés et nourris à proximité de la prison. Dans un cas, le logement et la nourriture étaient fournis par le Millhaven Inn, petit hôtel exploité par L. G. Savage, de Bath, en Ontario. Leblanc s'était engagé à payer la pension de ses hommes à cet établissement, et j'ai ici des photocopies des chèques sans provisions qu'il a donnés en paiement à M. Savage. J'ai aussi une photocopie du compte total de ce que Leblanc doit encore à M. Savage, soit \$1,099.50.

Ces chèques étaient en paiement de services, et non pas de travail proprement dit. Dans une lettre datée du 10 mars, M. Savage m'a signalé qu'il s'était adressé au représentant de l'Argo, un certain M. Caron de Montréal, qui s'occupe des affaires de l'Argo et de Leblanc; ce M. Caron lui a fait savoir que les chèques sans provision acceptés par M. Savage et d'autres gens de l'endroit en paiement de services ne seraient jamais honorés, car l'Argo, le contractant principal, qui n'a pas fait faillite, ne s'occupe que de la main-d'œuvre, c'est-à-dire de salaires.